

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 JUIN**

L'An Deux Mille Dix Sept, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Catherine GIORGI, Michelle HUVET et Patricia MIQUET.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur TALUT), François DENISSIEUX (pouvoir à Monsieur EVANGELISTA), Didier PIGNARD (pouvoir à Madame HUVET), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET) et Hervé MASSARDIER.

Objet : Budget 2017 – DM2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11,

Vu la délibération D 17 02 05 du 15 mars 2017 portant approbation du budget 2017 du SIM et la délibération D 17 04 18 approuvant la DM n°1 du budget 2017,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

Monsieur le Président indique que suite à la reprise du véhicule plateau des services techniques, il convient d'inscrire cette recette à l'article 775 (produits des cessions d'immobilisations),

Monsieur le Président précise que dans un même temps il y a eu de nombreuses réparations à faire sur les autres véhicules du SIM suite à des pannes et qu'il est par conséquent nécessaire de réapprovisionner la ligne 61551 (Entretien matériel roulant).

Dès lors il est nécessaire d'apporter au budget primitif 2017 les modifications suivantes dans le budget de fonctionnement :

Motifs	Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Besoin de dépenses non prévues	011	61551	Entretien matériel roulant	+ 1 800.00€	
Reprise camion plateau réformé	77	775	Cessions des immobilisations		+ 1 800.00€
Total section de fonctionnement (écritures réelles)				+1 800.00 €	+1 800.00 €

Après délibération à l'unanimité,

Le Comité syndical

- **APPROUVE** la DM2 telle que présentée ci-dessus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 29 juin 2017

Le Président

Jean-Pierre TALUT

